

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC  
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE 8 MARS 2022, AU 286 RUE DE LA  
FALAISE, TADOUSSAC.**

Sont présents :

M. Richard Therrien, maire  
Mme Linda Dubé, conseillère  
Mme Mireille Pineault, conseillère  
M. Dany Tremblay, conseiller  
M. Guy Therrien, conseiller  
Mme Jane Chambers Evans, conseillère  
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère

Assistent également à la réunion :

Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière et  
madame Marilyn Brassard, adjointe à la direction générale.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM  
ET MOT DU MAIRE**

La séance débute à 19 h 02. Tous les membres du conseil  
confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**(Rés. 2022-0065)**

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac adopte l'ordre du jour  
en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus déclarent avoir lu le procès-  
verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**(Rés. 2022-0066)**

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance  
ordinaire du 8 février 2022.

#### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **4.1. AUTORISATION DE SIGNATURE - MADAME CHANTALE OTIS**

(Rés. 2022-0067)

##### **IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale, madame Chantale Otis à signer tous les effets bancaires, contrats ou autres documents requis dans le cadre de ses fonctions, et ce, au nom de la Municipalité de Tadoussac ;

**QUE** la présente résolution annule toutes résolutions antérieures au nom de l'ancienne direction, madame Marie-Claude Guérin.

##### **4.2. CLIC-SÉCUR, AUTORISATION DIRECTRICE GÉNÉRALE**

(Rés. 2022-0068)

##### **IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Chantale Otis (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

**QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires pour l'inscription à clicSÉCUR.

##### **4.3. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

**CONSIDÉRANT** que le 13 mars 2022 est la première journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

**CONSIDÉRANT** que le 13 mars 2020 – date de déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

**CONSIDÉRANT** que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens**;

Considérant que le Mouvement Santé mental Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur **Campagne annuelle de promotion de la santé** mentale sous le thème *CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE*;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal du 8 mars 2022 du Village de Tadoussac proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions du Village de Tadoussac à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE*.

#### **4.4. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT la Fondation Émergence a pour mission de défendre les droits des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et met sur pied, chaque année, la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

CONSIDÉRANT cette journée internationale a été mise sur pied par la Fondation pour la première fois au monde au Québec, en 2003 et est aujourd'hui reconnue à l'échelle nationale et internationale;

CONSIDÉRANT que pour la dernière édition de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, la Fondation avait envoyé un drapeau de la fierté à toutes les municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal du 8 mars 2022 du Village de Tadoussac proclame la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai, en hissant le drapeau de la fierté pour envoyer un message fort d'inclusion.

#### **4.5. BAUX**

##### **4.5.1. BAIL DE MER ET MONDE ÉCOTOUR;**

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**(Rés. 2022-0069)**

**QUE** le Conseil renouvelle le bail de l'entreprise Mer et Monde Écotour au montant de 3500 \$ pour l'emplacement sur la plage

de Tadoussac, et ce, pour la saison estivale 2022 débutant le 1<sup>er</sup> mai et se terminant le 25 septembre 2022.

## **5. GESTION FINANCIÈRE**

### **5.1. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN  
**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**  
**(Madame Mireille Pineault dénonce son conflit d'intérêt et se retire du vote)**

(Rés. 2022-0070)

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 73 086 \$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 28 février 2022 comprenant les chèques 15930 à 15998 pour la municipalité et 384 à 392 pour le quai;

**QUE** soit autorisé le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par madame Jane Chambers Evans;

**QUE** la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

### **5.2. VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Haute-Côte-Nord un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0071)

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus par la loi, au bureau de la MRC de La Haute-Côte-Nord, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé aux articles 1022 et suivants du *Code Municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées avec intérêts, pénalité et frais encourus à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

**QU'**une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC de la Haute-Côte-Nord et à la Commission scolaire de l'Estuaire.

## **6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

### **6.1. DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE OU DÉROGATIONS – LA MAISON HARVEY & LESSARD**

**ATTENDU QUE** les propriétaires de La Maison Harvey & Lessard ont déposé une demande de modification de zonage ou de dérogation des spécifications ;

**ATTENDU QUE** la demande vise à offrir un service d'hébergement sans repas ;

**ATTENDU QUE** cette demande a déjà fait l'objet d'une analyse exhaustive par la Municipalité dans le passé ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**(Rés. 2022-0072)**

**QUE** le Conseil informe les propriétaires de la Maison Harvey & Lessard du refus de leur demande visant une modification de zonage et/ou de dérogation des spécifications de leur secteur.

## **7. INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT**

### **7.1. MANDAT ARCHITECTE- RÉFECTION TOITURE MAISON DU TOURISME**

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**(Rés. 2022-0073)**

**QUE** le Conseil autorise la directrice à mandater un architecte afin de préparer les plans et devis pour la réfection du toit de la Maison du tourisme ;

**QU'une** demande soit déposée dans le cadre du programme PRABAM auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions.

### **7.2. RAPPORT ANNUEL DU MSP**

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**(Rés. 2022-0074)**

**QUE** le Conseil approuve le rapport annuel 2021 pour le plan de mise en œuvre du service incendie auprès du ministère de la Sécurité publique.

### **7.3. AUTORISATION D'ACHAT- STELEM : APPAREIL DE DÉTECTION DES FUITES D'EAU**

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**(Rés. 2022-0075)**

**QUE** le Conseil autorise l'achat d'un appareil de détection des fuites auprès de la compagnie Stelem au montant de 5 280\$ taxes en sus ;

**QUE** les crédits requis soient prélevés au FDI (budget de fonctionnement) en autorisant un transfert budgétaire au montant de 550\$ provenant du poste 02-41300-649.

**7.4. AUTORISATION D'ACHAT- NORD-FLO : POMPE, SYSTÈME DE POMPAGE RUE DU BATEAU-PASSEUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0076)

**QUE** le Conseil autorise l'achat d'une pompe auprès de l'entreprise Nord-Flo au montant de 10 539.59\$ incluant la TPS et la TVQ en remplacement de la pompe 1, située entre le bâtiment de la pisciculture et l'Hôtel George ;

**QUE** les crédits requis soient prélevés au FDI (budget de fonctionnement) en autorisant un transfert budgétaire au montant de 625\$ provenant du poste 02-41500-649.

**7.5. AUTORISATION D'ACHAT- METAL PRESS : GRATTE MULTI – AFFECTATION FONDS DE ROULEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0077)

**QUE** le Conseil autorise l'achat d'une gratte multi auprès de la compagnie Metal Pless au montant de 44 265\$ taxes en sus ;

**QUE** les crédits requis soient prélevés au fonds de roulement et remboursables en 10 versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 2023.

**8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**8.1. DEMANDE D'APPUI AU PROJET LES PETITES MARÉES DANSES 2022 DE BOURASK**

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0078)

**QUE** le Conseil confirme son appui au projet de danse en région *Les Petites Marées Danse* de la compagnie de danse Bourask tel que déjà transmis par le maire.

**QUE** le Conseil ne peut acquiescer à la demande d'aide financière 3 500 \$ incluse dans ladite demande.

**8.2. VÉLO E-GO : VÉLOS LIBRE-SERVICE- MOBILITÉ DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2019, une initiative pilote de location de vélos électriques existe à Tadoussac pour les déplacements à l'intérieur du village et dans les localités avoisinantes ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**(Rés. 2022-0079)**

**QUE** l'entente de location de Vélo E-GO soit reconduite pour la saison touristique 2022 au montant de 4 500 \$ ;

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente.

**8.3. DEMANDE DE SOUTIEN AU GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION SUR LES MAMMIFÈRES MARINS-PROJET FENÊTRE SUR LES BÉLUGAS**

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**(Rés. 2022-0080)**

**QUE** le Conseil appuie le projet « Fenêtre sur les bélugas » déposé par le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM).

**8.4. PROGRAMME DE PROMOTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE, PANNEAUX POÉTIQUES ET TILOUS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**(Rés. 2022-0081)**

**QUE** le Conseil municipal autorise le directeur du développement socio-économique à déposer et à signer tous documents relatifs aux projets ci-dessous dans le cadre du *programme de promotion du livre et de la lecture* auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord, deux demandes d'aides financières pour les projets suivants :

- Tilou à la Biblio-Plage 2022
- Les Panneaux Poétiques dans le Parc de nos ancêtres

**8.5. DEMANDE DE MADAME NADIA MÉNARD ET MONSIEUR RÉAL BRODEUR- PROJET LA GRANDE DÉBÂCLE AU COIN SAGUENAY ET DE SAINT-LAURENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**(Rés. 2022-0082)**

**QUE** le Conseil municipal autorise la tenue de l'activité « *Grande débâcle au coin Saguenay et Saint-Laurent* » qui se tiendra le 19 mars 2022 sur la plage de Tadoussac, le tout organisé par madame Nadia Ménard et monsieur Réal Brodeur ;

**QUE** soit autorisé le déneigement de la rampe de mise à l'eau par l'équipe municipale des travaux publics ainsi que le support du responsable des loisirs.

#### **8.6. CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL- DOSSIER REDEVANCES TOURISTIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0083)

**QUE** le Conseil municipal autorise la création d'un comité de travail afin d'évaluer les aspects tant économiques que touristiques de la mise en place d'une nouvelle fiscalité municipale visant une ou des redevances en lien avec l'économie touristique de la Municipalité ;

**QUE** monsieur Dany Tremblay, Mireille Pineault, monsieur le maire et madame la directrice générale soient nommés sur ce comité de travail.

### **9. LOISIRS ET COMMUNAUTAIRE**

#### **9.1. AUTORISATION DE PAIEMENT TRAMPOLINES IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0084)

**QUE** le Conseil municipal autorise le paiement au montant de 1 931.50\$ à Madame Pascale Harvey pour l'achat de 10 trampolines, attendu que ces équipements demeureront propriétés de la Municipalité.

**QUE** les crédits requis soient prélevés au poste 02-70121-529.

#### **9.2. DEMANDE D'APPUI AU PROGRAMME « SOUTIEN À LA VITALISATION » - CLUB LES RODEURS DE SACRÉ-CŒUR/TADOUSSAC**

**IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0085)

**QUE** le Conseil confirme son appui à la demande du Club Les Rodeurs de Sacré-Cœur/Tadoussac en lien avec leur projet « *Soutien à la vitalisation* » tel que déjà transmis par le maire.

### **10. RESSOURCES HUMAINES**

**10.1. DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-LUC NADEAU  
CONSIDÉRANT QUE** M. Jean-Luc Nadeau ne s'est pas présenté au travail depuis le 4 février dernier, et ce, malgré les

différentes communications électroniques échangées entre la Municipalité et monsieur Nadeau ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les faits énoncés ci-dessus, nous considérons cette absence du travail sans justification comme une démission de la part de l'employé ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0086)

**QUE** le Conseil municipal mette fin au lien d'emploi avec de monsieur Jean-Luc Nadeau à titre d'employé de la Municipalité du Village de Tadoussac, le tout étant effectif immédiatement en date de la présente résolution.

#### **10.2. OFFRE D'EMPLOI : PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL ET DES TRAVAUX PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0087)

**QUE** le Conseil municipal autorise l'affichage à l'interne et à l'externe du poste permanent et à l'année du poste de préposé à l'entretien général et des travaux publics, le tout conformément à la convention collective en vigueur.

**QUE** le Conseil transforme ledit poste temps partiel en poste à temps plein au nombre d'heures de travail hebdomadaires selon la convention collective en vigueur.

#### **10.3. OFFRE D'EMPLOI : PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER**

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0088)

**QUE** le Conseil municipal autorise l'affichage à l'interne et à l'externe du poste permanent et à l'année du poste de préposé à l'entretien ménager établi sur un horaire de 40 heures par semaine.

#### **10.4. RENOUVELLEMENT GARDIEN DE PORT IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

(Rés. 2022-0089)

**QUE** le Conseil municipal autorise le renouvellement du contrat de monsieur Claude Brassard au poste de gardien de port pour la Municipalité du Village de Tadoussac à compter de la présente, et ce, aux mêmes conditions de travail.

### **11. CORRESPONDANCES**

- **RÉPONSE AU CLUB DE GOLF DE TADOUSSAC**

## PÉRIODES DE QUESTIONS

À 19h47, monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19h48.

### 12. VARIA

#### 12.1. PORTRAIT TADOUSSAC, MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

(Rés. 2022-0090)

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal approuve le projet Portrait Tadoussac dans le cadre de la Politique sur les aînés.

#### 12.2. RÉSULTAT APPELS D'OFFRES – AJOUT DE DEUX CHAMBRES DE RÉDUCTION DE PRESSION – REPORT

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres publics pour les travaux relatifs à l'installation de nouvelles chambres de réduction de pression;

**ATTENDU QUE** trois soumissions ont été reçues, soient :

- EJD Construction inc. 557 890.34\$ (taxes incluses)
- Roland Munger inc. 615 549.29\$ (taxes incluses)
- Construction Rock Dufour inc. 628 633.07\$ (taxes incluses)

**ATTENDU QUE** la soumission d'EJD Construction inc. est la plus basse soumission conforme;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis sont insuffisants et qu'il est requis de voir à obtenir du financement supplémentaire en lien avec ce projet;

(Rés. 2022-0091)

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil demande au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de voir la possibilité d'obtenir un financement supplémentaire pour la réalisation des travaux d'installation de nouvelles chambres de réduction de pressions tant au niveau de la *TECQ* que du programme *PRIMEAU* et que le délai de réalisation des travaux soit analysé avec le plus bas soumissionnaire conforme.

### 13. FERMETURE DE LA SÉANCE

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,**

(Rés. 2022-0092)

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal déclare la séance close à 19 :57 heures.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

---

Chantale Otis, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 11

---

Richard Therrien  
Maire

---

Chantale Otis  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière